

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 octobre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absents excusés :

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absentes : LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

4 – FONCTION PUBLIQUE

4.2 – Personnels contractuels

Autoriser M. Le Maire à prendre un avenant au contrat à durée déterminée d'un agent du service technique pour renouveler son contrat
- Délibération n° DEL2025-10-10

M. Le Maire informe le conseil que le contrat à durée déterminée d'un agent du service technique arrive à son terme.

Il propose de le renouveler pour deux autres années.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

➤ **Article unique :**

d'autoriser M. Le Maire à renouveler le contrat d'un agent polyvalent du service technique pour deux ans à compter du 13 novembre 2025 et à signer l'avenant correspondant ;

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

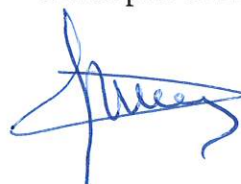
Adopté à la majorité
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 13 octobre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Pozzo'.

Le Maire,
Christophe GILLES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Gilles'.

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.